RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE TOULON



Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers

SÉANCE DU 04 Avril 2019

Objet de la délibération : Contribution des communes adhérentes au SIVAAD pour l'exercice 2019

Délibération prise conformément à l'ordre du jour expédié le 27 mars 2019

Transmise au Contrôle de légalité le <u>09 avril 2019</u> Affichée le.....2019

Nombre de Conseillers Syndicaux : 92

En exercice : 92 Présents : 6 Pouvoirs : 0 Excusés : 31 Votants : 6

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 27 mars 2019, le Comité Syndical du SIVAAD a été de nouveau convoqué le jeudi 04 avril 2019 à 9h30 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

L'an deux mille dix-neuf, le quatre avril à neuf heures et trente minutes, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers, régulièrement convoqué, a été assemblé au nombre prescrit par la loi, au sein du siège social du SIVAAD, sous la présidence de Madame Jacqueline REGNAUD, Présidente.

Etaient présents :

<u>Délégués Titulaires</u>		
LA VALETTE	Mme PLATANIA Sylvie	
LE REVEST	Mme REGNAUD Jacqueline	
SAINT MANDRIER	M. TOULOUSE Christian	
SIX FOURS	Mme ROSTAGNO Agnès	

<u>Délégués Suppléants avec voix délibérative</u>		
SAINT MANDRIER	M. BOUVIER Rémy	
SIX FOURS	M. DRAVETON Yves	

<u>Délégués Suppléants sans voix délibérative</u>	
Néant	

Pouvoirs:

Pouvoirs	
Néant	
Neant	

Délibération n° 20190404-DAG9

Excusés:

Excuses:		
	Délégués Titulaires Accusé de réception en préfecture	
BESSE SUR ISSOLE	M. SALABERT 488325830142626190464-04042019-DAG	
FAYENCE	Mm PADER Danièle	
GASSIN	Mme Date de teletransmission : 09/04/2019 Mme Date de teletransmission : 09/04/2019	
LA CROIX VALMER	M. NONJARRET Yves - M. SIEGEL Philippe	
LA FARLEDE	Mme GAMBA Mireille	
LA LONDE	Mme SCHATZKINE Nicole – Mme QUERO Eliane	
LE BEAUSSET	Mme BOUSAHLA Laurence	
LE LAVANDOU	Mme CARLETTI Monique	
LE REVEST	M. VIZIALE Jean Marc	
LE THORONET	Mme TAXI Odile – Mme PELLERIN Annick	
MAZAUGUES	M. CAYOL Francis	
MONTFORT SUR ARGENS	Mme QUINANZONI Lucienne – Mme ROLFE Jacqueline	
OLLIOULES	M. RIGHI Dominique	
PIGNANS	M. BASTIANELLI Jean-Pierre	
RIANS	M. NOYER Tristan - M. BUGGIANI Paul	
SOLLIES PONT	Mme RAVINAL Danièle – M. COIQUAULT Jean-Pierre	
SOLLIES TOUCAS	Mme PERLES Catherine	
VIDAUBAN	Mme NAVARRO Monique – Mme KIRSCH Carla	

Délégués Suppléants avec voix délibérative		
BRUE AURIAC	M. AMBROSIO Robert	
LE BEAUSSET	Mme SANTUCCI Maryvonne	
PUGET VILLE	M. FOSSE Didier	
SOLLIES TOUCAS	M. CHARRIER Pierre Olivier	
SOLLIES VILLE	M. OLIVIERI Paul	

Le secrétariat est assuré par M.TOULOUSE Christian pour la commune de Saint Mandrier-sur-Mer

Objet de la délibération : Contribution des communes adhérentes au SIVAACUPOUR l'expission 2012 june

Rapporteur: M. Christian TOULOUSE, 1er Vice-président du SIVAAD

083-258301126-20190404-04042019-DAG9-

Date de télétransmission : 09/04/2019 Date de réception préfecture : 09/04/2019

 Vu l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat Intercommunal d'Aides aux Achats Divers (SIVAAD) en date du 8 Septembre 1983,

- Vu les Statuts du SIVAAD et notamment l'article 8 « contribution des communes »,
- Considérant qu'il convient de voter le budget primitif 2019 du SIVAAD afin d'en assurer le fonctionnement,

La Présidente propose de déterminer la contribution des Communes membres du SIVAAD comme suit :

- Part fixe : 0.45 € par habitant déterminée sur la base du dernier recensement connu, conformément à l'article 8 des Statuts du SIVAAD (paragraphe 1-1)
- Part variable : 2,90 % du volume des achats réalisés par l'adhérent au cours de l'année N-1
- <u>Le « Bonus à la commande »</u> : Le « Bonus » sera effectif si le taux moyen d'achat pour un habitant de la commune adhérente est supérieur au taux moyen d'achat pour un habitant de la population déterminée par le périmètre du SIVAAD.
- Pour le calcul 2019 la moyenne des achats réalisés en 2018 devra être supérieure à 26€ par habitant de la commune adhérente.

LE COMITE SYNDICAL APRES AVOIR DELIBERE

- Ouï l'exposé du rapporteur.
- Détermine la contribution, des adhérents du SIVAAD comme énoncé ci-dessus.

Pour	6
Contre	0
Abstention	0

Ainsi fait et délibéré, le 04 avril 2019 à Saint Mandrier-sur-Mer. a Représentante légale du Coordonnateur Présidente du SIVAAD

> Pour extrait conforme La Présidente du SIVAAD Jacqueline REGNAUD